

DÉPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 13 DÉCEMBRE 2019

L'an **deux mille dix-neuf**, le **vendredi treize décembre** à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s : Jean **TOUZEAU**, Josette **BELLOQ**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Marc **GALET**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC**, Bernard **RIVAILLÉ**, Claude **DAMBRINE**, Tayeb **BARAS**, Pierrette **DUPART**, Stéphane **PÉRÈS DIT PEREY**, Michèle **FAORO**, Jean-Claude **FEUGAS**, Cyrille **PEYPOUDAT**, Jannick **MORA**, Grégoric **FAUCON**, Mireille **KERBAOL**, Brétislav **PAVLATA**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Jean-Louis **COUTURIER**, Vincent **COSTE**, Maférima **DIAGNE**, Loubna **EDNO-BOUFAR**, Jean-Pierre **BACHÈRE**, Myriam **LECHARLIER**, Mónica **CASANOVA**.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :
Suna **ERDOGAN** (procuration Jean **TOUZEAU**),
Danielle **JOUS** (procuration Yasmina **BOULTAM**),
Alexandre **CHADILI** (procuration Marc **GALET**).

Absents excusés : Aziz **S'KALLI BOUAZIZA**, Salim **KOÇ**, Jean-Baptiste **DEFRANCE**.

Absents : Marc **SALLOT**, Frédéric **BERGMAN**, Richard **UNREIN**.

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 29

N° 2019/13.12/12

PROJETS LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL (PLDS) :
CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE
AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Jean-Louis COUTURIER est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Bernard RIVAILLÉ, Adjoint délégué au développement social des quartiers, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

Dans le cadre du soutien du Département de la Gironde aux Projets Locaux de Développement Social en application de la loi Notre du 7 août 2015, la Ville de Lormont a sollicité une subvention pour 2019.

En effet, la commune mène un certain nombre d'actions sur son territoire et en particulier dans les trois quartiers prioritaires dans lesquels les habitants sont en situation de vulnérabilité sociale ou en risque d'exclusion.

Ces projets contribuent au renforcement social, à la participation des habitants et luttent contre les inégalités.

Au vu du programme et des objectifs identifiés dans le projet d'actions 2019, le Département alloue une subvention de 20.402 € se déclinant comme suit :

- * Bibliothèque de rue : 2.000 €,
- * Projet parentalité : 4.000 €,
- * Semaine de la citoyenneté : 1.000 €,
- * Chantiers participatifs : 5.000 €,
- * Mieux vivre ensemble à Saint-Hilaire : 2.500 €,
- * 50 mètres légende provisoire à Lormont et sur la Rive droite : 2.000 €,
- * Repair café : 1.902 €,
- * Programmation associative de la maison des associations et de la citoyenneté : 2.000 €.

La convention de partenariat précise les modalités et obligations financières entre la Ville et le Département ; sa durée est valable pour une année à compter de la signature des deux parties.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Avis favorable de la Commission Ville Sereine du 9 décembre 2019.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention territoriale de Lormont déclinaison du contrat de Ville Métropolitain, et notamment le chapitre visant à renforcer la cohésion sociale sur les territoires prioritaires de la politique de la ville ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du 17 décembre 2018 relative à la mise en œuvre de la politique départementale de développement social ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 juin 2019 -N° 2019/21.06/09- relative aux Projets Locaux de Développement Social ;

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 14 octobre 2019 relative à la durée de la présente convention.

Entendu le rapport de présentation,

Considérant la nécessité de soutenir les actions en faveur des populations dans les quartiers prioritaires ;

DÉCIDE

Article unique :

d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VOTE :

POUR :

- 23 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès,
- 3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains,
- 1 - Groupe Europe Écologie les Verts,
- 1 - Groupe Choisir Lormont,
- 1 - Groupe Nouveau Parti Anticapitaliste.

Le Maire, Jean TOUZEAU :

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*

** informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

FAIT A LORMONT, le 16 décembre 2019
pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Maire,
Jean TOUZEAU**